NATO OTAN

DOSSIER

Projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale : promouvoir la sécurité et la réforme de la défense

Les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires travaillent ensemble pour apporter leur soutien à des projets concrets de démilitarisation et de réforme de la défense en fournissant des avis d'experts et des moyens par le biais d'un certain nombre de fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix. Nombre de ces projets ont pour objet d'assurer la destruction en toute sécurité de mines terrestres, d'armes et de munitions excédentaires et obsolètes. Certains de ces projets aident aussi à gérer les conséquences de la réforme de la défense grâce à la reconversion des militaires dégagés des cadres et à des initiatives visant à renforcer l'intégrité des institutions de défense.

La fin de la Guerre froide a permis d'améliorer la sécurité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Mais certains pays se sont retrouvés avec des quantités dangereuses d'armes, de munitions, de mines antipersonnel, de missiles, de propergol, de produits chimiques et de munitions explosives non explosées qui se détériorent en vieillissant. La plupart des pays qui ont hérité de ces stocks n'ont pas les moyens d'éliminer le danger qu'ils présentent. Certains sont aussi confrontés à la tâche redoutable de réduire la taille de leurs forces armées et de transformer leurs structures de défense afin de répondre aux exigences d'un environnement de sécurité en pleine évolution.

Sommaire

- Évolution de la politique générale . . 2
- Mise en place d'un projet 3
- Carte des projets 4-5
- Rôle de la NAMSA 6
- Les principes sous-jacents 6
- Travailler avec d'autres organisations 7
- Des projets pratiques aux résultats concrets 7
- Statistiques essentielles 8

Des stocks de munitions obsolètes attendent d'être enlevées en Géorgie.

STATISTIQUES DES DANGERS

Mines antipersonnel

Selon les estimations, le nombre total, pour le monde entier, des mines antipersonnel enfouies dans le sol est de 100 millions. Il y aurait chaque année, à l'échelle de la planète, entre 15 000 et 20 000 nouvelles victimes des mines terrestres. En 2006, les civils représentaient les trois-quarts des victimes répertoriées – 34% de ces civils étaient des enfants.

Armes légères et de petit calibre

Par armes de petit calibre, on entend les armes individuelles telles que pistolets, fusils, mitraillettes, fusils d'assaut et mitrailleuses légères. Les armes légères sont quant à elles conçues pour être servies par deux ou trois personnes ; elles comprennent notamment les mitrailleuses lourdes et divers types de lance-grenades, mortiers, canons antiaériens et canons antichars.

D'acquisition et d'utilisation faciles, les armes légères et de petit calibre contribuent à attiser et à prolonger les conflits armés. Trop souvent, les cibles et les victimes sont des civils. Selon les Nations Unies et d'autres sources, sur les quatre millions de personnes victimes de conflits armés, au cours des années 90, 90% étaient des civils, pour la plupart des femmes et des enfants. On estime à plus de 500 millions le nombre d'armes légères et de petit calibre dans le monde – soit une arme pour 12 habitants. Ces armes causent chaque jour la mort de plus d'un millier de personnes.

La politique générale OTAN applicable aux fonds d'affectation spéciale cherche à répondre à ces défis. Lancée en 2000, cette politique fait partie intégrante des programmes OTAN du Partenariat pour la paix (PPP) et du Dialogue méditerranéen consacrés à la coopération pratique. Les projets mis en place au titre de cette politique sont financés par des contributions volontaires de pays membres et de pays partenaires de l'OTAN.

De nombreux projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale sont mis en œuvre en coopération étroite avec d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes. Ils contribuent activement à réaliser les objectifs prévus dans d'autres initiatives internationales plus vastes – les projets axés sur le déminage et la prévention de la dissémination des armes légères et de petit calibre par exemple appuient les plans d'action correspondants de l'ONU.

La politique générale applicable aux fonds d'affectation spéciale s'est révélée être un outil efficace qui contribue à appuyer la réforme de la défense et la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à soutenir les efforts déployés par l'Alliance pour améliorer la sécurité et la stabilité dans toute la région euro-atlantique. La destruction de stocks excédentaires d'armes et de munitions réduit la menace à laquelle sont exposés les différents pays, leur population et les régions avoisinantes. Les projets qui ont pour objet d'accroître la sécurité physique et de gérer les stocks garantissent aussi que les armements excédentaires ne tombent pas aux mains de terroristes et de criminels.

Évolution de la politique générale

Instituée en septembre 2000, cette politique avait à l'origine pour objectif d'aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel. Elle dotait ainsi l'Alliance d'un mécanisme pratique destiné à aider les Partenaires à répondre aux obligations qui leur incombaient aux termes de la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Les premiers résultats de la politique des fonds d'affectation spéciale pour la destruction sans danger des mines antipersonnel ayant été concluants, elle a été élargie pour inclure la destruction sans risque d'armes légères et de petit calibre. Cette politique apporte ainsi un soutien pratique à la mise en œuvre du Programme d'action instauré en 2001 par les Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale aident aussi à détruire des missiles, des munitions conventionnelles, du propergol et des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS). Ces derniers sont particulièrement préoccupants, car ils sont utilisés pour attaquer les aéronefs à basse altitude et constituent une grave menace pour l'aviation commerciale et militaire s'ils tombent entre les mains de terroristes.

Ces dernières années, le domaine d'application des projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale s'est encore élargi pour inclure des initiatives plus générales de réforme de la défense grâce à la reconversion des militaires dégagés des cadres et à des initiatives visant à renforcer l'intégrité et à réduire la corruption dans les institutions de défense.

La politique générale applicable aux fonds d'affectation spéciale a aussi élargi sa portée géographique. Au début, son objectif était d'apporter de l'aide sur demande aux Partenaires euro-atlantiques de l'OTAN, qui participent au programme du Partenariat pour la paix (depuis avril 2008, il y a 24 Partenaires). Or, le mécanisme de fonds d'affectation spéciale prévoit à présent des projets dans des pays qui participent à d'autres initiatives OTAN de coopération en matière de sécurité, comme le Dialogue méditerranéen et l'Initiative de coopération d'Istanbul. Plus récemment, il a été décidé que des projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale pouvaient être mis en place dans des pays où l'OTAN dirige des opérations de soutien de la paix, c'est ainsi qu'un projet a été lancé récemment en Afghanistan.

Le 7 mai 2008, au siège de l'OTAN, après la signature d'un mémorandum de coopération relatif à un projet faisant appel à un fonds d'affectation spéciale et destiné à améliorer la sûreté et la sécurité physique dans les dépôts de munitions en Afghanistan, l'ambassadeur de la République islamique d'Afghanistan en Belgique (à gauche) et le directeur général de la NAMSA (à droite) se serrent la main sous les applaudissements de M. Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN.

Mise en place d'un projet

Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale peuvent être lancés par des pays membres ou partenaires de l'OTAN. Tous les projets sont dirigés à titre volontaire par un pays pilote, qui peut être soit un État membre de l'OTAN soit un pays partenaire. Il appartient à ce pays de trouver un soutien politique et financier et de choisir un agent d'exécution approprié chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Des échanges informels avec le Secrétariat international de l'OTAN aident à déterminer l'ampleur du projet. Le Secrétariat international peut ainsi solliciter l'avis de l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA, *voir ci-dessous*). En outre, d'autres organisations internationales sont consultées pour définir l'appui dont doit bénéficier le projet et s'assurer qu'il n'y a ni incompatibilité ni chevauchement et, parfois, elles sont invitées à formuler un avis technique (*voir également page 6).*

La proposition de projet décrit de manière détaillée les travaux à entreprendre, le coût de l'opération et le calendrier de mise en œuvre. Lorsque la proposition a reçu l'assentiment du pays pilote et du Partenaire concerné, elle est présentée au Comité directeur politico-militaire, instance officielle qui examine le projet, sollicite des aides éventuelles et mobilise les ressources potentielles.

Lorsque le projet est officiellement lancé, on entame la collecte de fonds à proprement parler. Sous réserve que les accords juridiques aient été signés, le travail peut commencer après réception de fonds suffisants.

Des munitions explosives non explosées meurtrières sont évacuées d'une ancienne base militaire en Azerbaïdjan, qui était le plus grand centre soviétique d'entreposage de munitions dans la région du Sud-Caucase.

Un incinérateur de déchets explosifs en Albanie a fonctionné 24 heures sur 24 pendant deux ans – cette installation est la seule de ce type au monde.

Projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale

Cette carte montre que tous les projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale qui avaient été menés à bien, étaient en cours ou au dernier stade de la planification en mai 2008. Quelques informations clés sont données pour chaque projet (les drapeaux indiquent les pays donateurs et les organismes contributeurs autres que l'OTAN). Sauf indication contraire, la NAMSA est l'agent d'exécution.

En plus des projets mis en œuvre dans différents pays, un nouveau type de projet faisant appel à des fonds d'affectation spéciale et cherchant à instaurer l'intégrité et à réduire la corruption dans les institutions de défense a été lancé en mai 2008, sous la direction de la Pologne, de la Suisse et du Royaume-Uni, dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense. (Coût prévu : 450 000 euros).

- Membres de l'OTAN
- Partenaires euro-atlantiques
- Pays du Dialogue méditerranéen

BELARUS

Objet : Destruction de 700 000 mines antipersonnel
Coût prévu : €205 000
Pays pilote : Canada
Durée du projet : JAN. 2006 – DEC. 2006

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Objet : Reconversion et réinsertion de personnels militaires et civils
Coût prévu : €5,83 millions
Pays pilotes : Croatie/Pays-Bas/Royaume-Uni
Durée du projet : JUIN 2006 – en cours
Agent d'exécution : Organisation internationale pour les migrations

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO I

Objet : Destruction de 28 000 armes légères et de petit calibre
Coût : €375 000
Pays pilote : Pays-Bas
Durée du projet : SEPT. 2003 – DEC. 2003

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO II

Objet : Destruction de 1,3 million de mines antipersonnel
Coût prévu : €1,69 million
Pays pilotes : Canada/Autriche
Durée du projet : FEV. 2005 – JUIN 2007

SERBIE

Objet : Aider les personnels militaires dégagés des cadres à retrouver un emploi
Coût : €5,9 millions
Pays pilote : Norvège
Durée du projet : DEC. 2005 – en cours
Agent d'exécution : Organisation internationale pour les migrations

ALBANIE I

Objet : Destruction de 1,6 million de mines antipersonnel
Coût : US$800 000
Pays pilote : Canada
Durée du projet : JAN. 2001 – AVR. 2002

ALBANIE II

Objet : Destruction de 11 500 tonnes de munitions pour armes légères et de petit calibre
Coût prévu : €6,4 millions
Pays pilote : Canada
Durée du projet : DEC. 2002 – OCT. 2007

MOLDOVA I

Objet : Destruction de 325 tonnes de melanj (propergol), 12 000 mines antipersonnel et 300 tonnes de munitions
Coût : US$1,1 million
Pays pilote : Pays-Bas
Durée du projet : DEC. 2001 – DEC. 2002

MOLDOVA II

Objet : Reconditionnement et centralisation de 1 700 tonnes de produits chimiques dangereux
Coût prévu : €658 000
Pays pilotes : Belgique/Roumanie
Durée du projet : NOV. 2005 – en cours

Projet mixte OTAN/OSCE mené dans le cadre de l'initiative ENVSEC*

* L'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) a été lancée en 2002 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'OTAN s'est associée à l'ENVSEC en 2004 afin de coordonner les activités similaires, en particulier au titre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité.
(Pour plus d'informations, consulter www.envsec.org)

UKRAINE I

Objet: Destruction de 400 000 mines antipersonnel
Coût: US$800 000
Pays pilote: Canada
Durée du projet: FEV. 2002 – MAI 2003

UKRAINE II

Objet: Destruction de 1,5 million d'armes légères et de petit calibre, 133 000 tonnes de munitions et 1 000 systèmes antiaériens portables
Coût prévu: €7,9 millions
Pays pilote: États-Unis (phase 1)
Durée du projet: NOV. 2005 – en cours

UKRAINE III

Objet: Reconversion et réinsertion de 600 militaires
Coût: €430 000
Pays pilote: Pays-Bas
Durée du projet: FEV. 2006 – en cours
Agent d'exécution: Pays-Bas

GÉORGIE I

Objet: Destruction de 526 missiles surface-air et de 45 charges militaires
Coût prévu: €1,1 million
Pays pilote: Luxembourg
Durée du projet: NOV. 2003 – FEV. 2006

GÉORGIE II

Objet: Destruction de 8 780 roquettes et missiles
Coût prévu: €480 000
Pays pilotes: Estonie/Lettonie/Lituanie
Durée du projet: JUIN 2008 – en cours

KAZAKHSTAN

Objet: Destruction de 27 000 armes légères et de petit calibre, y compris 335 systèmes antiaériens portables
Coût prévu: €240 000
Pays pilote: États-Unis
Durée du projet: DEC. 2005 – en cours

AZERBAÏDJAN

Objet: Assainissement de 600 hectares pollués par des munitions explosives non explosées
Coût prévu: €1,6 million
Pays pilote: Turquie
Durée du projet: NOV. 2005 – en cours

JORDANIE

Objet: Détection de restes d'explosifs de guerre et amélioration de la gestion des stocks de munitions
Coût prévu: €3,4 millions
Pays pilotes: Norvège/Espagne/Suisse
Durée du projet: DEC. 2007 – en cours

AFGHANISTAN

Objet: Amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks de munitions
Coût prévu: €6,3 millions
Pays pilotes: Belgique/Canada/Luxembourg
Durée du projet: MAI 2008 – en cours

TADJIKISTAN

Objet: Destruction de 1 260 mines antipersonnel
Coût: €3 100
Pays pilote: Canada
Durée du projet: MARS 2004
Agent d'exécution: Programme des Nations Unies pour le développement

En Serbie, des mines terrestres sont démontées pour être recyclées. Le plastique recyclé est utilisé pour fabriquer des conduites d'égouts en PVC (représentées ci-dessous).

Des tonnes de produits chimiques dangereux ont été reconditionnées au Moldova, dans le cadre d'un projet soutenu conjointement par l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Rôle de la NAMSA

L'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA), qui a son siège au Luxembourg, est la principale agence OTAN de gestion du soutien logistique. Elle joue cependant aussi un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale.

La NAMSA offre des avis techniques et tout un ensemble de services de gestion. Les pays pilotes lui ont souvent demandé de faire office d'agent d'exécution pour les projets de démilitarisation et les projets visant à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks. À ce titre, elle supervise l'élaboration des propositions de projets et le processus d'appel d'offres pour que les projets se déroulent dans la plus grande transparence et que leur rentabilité soit maximale. En tant qu'agent d'exécution, la NAMSA supervise tous les aspects opérationnels d'un projet et veille à ce que les travaux soient effectués correctement, dans les limites du budget et conformément aux normes de sécurité les plus rigoureuses.

Les principes sous-jacents

La politique générale applicable aux fonds d'affectation spéciale s'appuie sur six principes fondamentaux :

1. Les projets sont lancés par des pays membres ou partenaires de l'OTAN et financés à titre volontaire. Ce n'est pas l'Alliance qui décide de la concrétisation des projets. Ce sont les pays membres qui, individuellement, déterminent les propositions qu'ils souhaitent appuyer et développer plus avant.
2. Le pays bénéficiaire est censé apporter un soutien maximal au projet dans la limite de ses moyens. Il peut s'agir d'un soutien politique et administratif pour garantir la bonne mise en œuvre du projet et de contributions financières ou en nature.
3. Les projets faisant appels aux fonds d'affectation spéciale ont pour objet de mettre en place une capacité au niveau local et d'en assurer le maintien à long terme. Dans la plupart des cas, les projets eux-mêmes ne servent à résoudre qu'une partie d'un problème beaucoup plus vaste. En développant des compétences et des capacités au niveau local, ces projets fournissent au pays bénéficiaire de nouveaux moyens pour aborder les problèmes qui se poseront à l'avenir.
4. Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale essaient de respecter les normes les plus rigoureuses en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
5. Le recyclage des matériaux fait partie intégrante des projets de démilitarisation. Cette approche est non seulement respectueuse de l'environnement, mais elle génère également des fonds permettant de réduire le coût global de ces projets. Par ailleurs, aucun matériau recyclé n'est utilisé à des fins militaires.
6. Tous les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale sont menés d'une manière transparente et vérifiable. Les bailleurs de fonds sont ainsi assurés que les travaux sont effectués correctement

et que leurs contributions financières sont utilisées de façon appropriée. Le Contrôleur des finances de l'OTAN vérifie en outre les aspects financiers de chaque projet.

Travailler avec d'autres organisations

L'OTAN coopère activement avec d'autres organisations internationales. Cela assure cohérence et efficacité, et permet d'éviter les doubles emplois.

Jusqu'à présent, l'OTAN a coopéré étroitement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission européenne (CE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Dans certains cas, les organisations internationales ont apporté une contribution financière au fonds d'affectation spéciale pour des projets spécifiques. Il arrive qu'elles fassent office d'agent d'exécution de projets, car elles possèdent des compétences particulières et peuvent donner des avis techniques ou sont bien placées pour travailler dans tel ou tel pays. C'est ce qu'a fait l'OIM pour des projets de reconversion faisant appel à des fonds d'affectation spéciale dans les Balkans ; le PNUD est quant à lui l'agent d'exécution d'un projet de destruction de mines au Tadjikistan.

L'OTAN travaille aussi en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales comme *Safer World, the Landmine Campaign et Transparency International*.

Des projets pratiques aux résultats concrets

En mai 2008, une vingtaine de projets avaient été lancés depuis la mise en place de la politique applicable aux fonds d'affectation spéciale, dont neuf avaient déjà été menés à bonne fin. Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale contribuent effectivement à la promotion des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité dans les pays de la région euro-atlantique et au-delà. Les résultats obtenus, qui sont concrets et tangibles, montrent bien les avantages d'un partenariat dynamique *(voir également les statistiques en dernière page).*

La reconversion des militaires dégagés des cadres aide ces personnes à entrer dans la vie civile et à retrouver un emploi. La destruction de stocks d'armes et de munitions obsolètes, et de produits chimiques dangereux élimine les risques que ces matériels et ces produits font courir aux populations locales (contamination environnementale, risques sanitaires ou morts accidentelles). Elle contribue aussi à contrer la menace que pourraient constituer ces stocks pour les régions avoisinantes s'ils tombaient entre les mains de personnes mal intentionnées. La plupart des projets faisant appel à un fonds d'affectation spéciale fournissent du travail à la population locale et mettent en place des capacités au niveau local.

Sur le chemin de l'école, des enfants passent devant des munitions explosives non explosées entreposées sur une ancienne base militaire en Azerbaïdjan.

Systèmes antiaériens portables (MANPADS) devant être détruits en Ukraine.

Un projet faisant appel à un fonds d'affectation spéciale a été lancé en décembre 2007 pour aider la Jordanie à détecter et à détruire des munitions explosives non explosées. Ce projet permettra de mieux protéger les personnes et d'améliorer l'utilisation des sols dans les zones concernées ; il contribuera aussi à la constitution de capacités appropriées dans les forces armées jordaniennes.

Des munitions d'armes légères et de petit calibre attendent d'être incinérées en Albanie.

Des missiles surface-surface et antichars devant être détruits en Afghanistan.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Site web des fonds d'affectation spéciale :
www.nato.int/pfp/trust-fund/index-f.html

Le Partenariat pour la paix :
www.nato.int/pfp/index-fr.html

NAMSA :
www.namsa.nato.int/demil/news_f.htm

Il est possible de se procurer la présente publication et d'autres publications OTAN sur l'E-Bookshop :
www.nato.int/ebookshop

Chaque projet est important, mais il y a lieu de retenir quelques grandes étapes :

- Le premier projet a été lancé en Albanie en 2000 ; il avait pour objet d'aider le pays à se débarrasser de ses stocks de mines antipersonnel et à répondre à ses obligations aux termes du traité d'Ottawa.
- Le projet d'une durée de 12 ans lancé en Ukraine en 2005 pour détruire des armes légères et de petit calibre, des munitions et des MANPADS est le plus grand projet de démilitarisation de ce type au monde.
- En mai 2007, l'achèvement du projet de destruction de stocks de mines terrestres en Serbie et au Monténégro marque l'élimination des stocks de mines terrestres dans l'ensemble des Balkans.
- Le projet relatif à la localisation et à la destruction de munitions explosives non explosées, lancé en Jordanie à la fin de 2007, a été le premier dans un pays du Dialogue méditerranéen.
- Le projet lancé en Afghanistan en mai 2008 pour aider le pays à gérer ses stocks de munitions est le premier projet faisant appel à un fonds d'affectation spéciale dans un pays qui n'est pas un partenaire officiel de l'OTAN.
- En 2008, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour instaurer l'intégrité et réduire la corruption dans les institutions de défense.

Statistiques essentielles

Entre 2000 et 2008, 40 millions d'euros environ ont alimenté des projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale.

Ces projets ont contribué à détruire :

- 105 millions de munitions d'armes de petit calibre
- plus de 4 millions de mines terrestres
- 2 millions de grenades
- 270 000 munitions explosives non explosées (UXO)
- plus de 160 000 armes légères et de petit calibre
- 8 700 tonnes de munitions
- 1 500 tonnes de produits chimiques, y compris du propergol
- 1 000 systèmes antiaériens portables (MANPADS)
- 530 missiles antiaériens à haute altitude.

Entre 2005 et 2008, quelque 5 000 militaires dégagés des cadres ont bénéficié d'une aide à la reconversion grâce à des projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale menés au titre de la réforme de la défense.

Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale ont employé directement plus de 400 personnes en Albanie, en Azerbaïdjan, en Serbie et en Ukraine entre 2005 et 2007.

Informations mises à jour en mai 2008

Les Dossiers de l'OTAN donnent des informations sur différents aspects des politiques et des activités menées par l'Alliance. Ils sont publiés sous l'autorité du secrétaire général et ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la position officielle des gouvernements des pays membres.

Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles – Belgique
www.otan.nato.int
otandoc@hq.nato.int

BGR7-TFP-FRE-0508
© OTAN 2008